

STATIONNEMENT

Afin de **faciliter l'accès au stationnement et assurer la sécurité des enfants**, une nouvelle procédure a été établie. Je vous remercie de suivre ces nouvelles consignes dès le 7 décembre entre 7 h 30 et 8 h et 12 h 30 et 13 h. Il n'est pas possible de stationner une voiture dans le stationnement du pavillon De la Salle **sans posséder une vignette**.

Ceux qui en ont une doivent obligatoirement se stationner dans **la zone centrale du stationnement (zone mauve)**. **Il est aussi INTERDIT de stationner sur la rue Abadie entre 7 h 30 et 8 h**. Une surveillance policière sera effectuée dans les prochains jours afin d'assurer le respect des nouvelles règles.

Les parents des élèves qui souhaitent marcher avec leurs enfants jusqu'à la cour de l'école doivent obligatoirement **stationner au centre communautaire Delphis-Marois**. Le trottoir entre ce lieu et l'école est déneigé.

Consignes pour le débarquement des enfants au pavillon De la Salle

*** Ces consignes viennent avec un plan clair. Merci de le consulter!

- Vous devez déposer votre enfant dans la nouvelle zone de débarcadère (**zone jaune**).
- 5 voitures **MAXIMUM** dans la **zone jaune**.
- Les enfants doivent débarquer du côté **PASSAGER**.
- Les enfants doivent ensuite se diriger **SEULS** vers la passerelle de la cour des 5e 6e (**zone orange**) en empruntant le trottoir (**zone bleue**).
- Aucun parent ne peut débarquer de sa voiture.
- Lorsque les enfants sont sur le trottoir (**zone bleue**), les parents doivent aller rejoindre la zone de circulation (**zone verte**), afin de libérer la zone de débarcadère (**zone jaune**).
- Si 5 voitures se trouvent dans la **zone jaune**, les parents doivent attendre leur tour dans la zone d'attente (**zone rouge**).

